



Vous êtes invité(e) à participer à

L'Assemblée Générale Ordinaire de fin de saison 2018-2019 du Comité Auvergne de Scrabble

qui aura lieu le dimanche 29 septembre 2019 à 10 heures

au local du Club de Chamalières, Centre Courty avenue Bergougnan.

Ordre du jour :

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité
- Rapport financier et avis des vérificateurs aux comptes
- Point sur les séjours
- Rapport d'activité des délégués Régionaux : Arbitrage, Jeunes et scolaires, Scrabble Classique
- Désignation des commissaires aux comptes
- Election du délégué Régional arbitrage en raison de la démission d'Agnès Rives, Election des représentants des joueurs à l'Assemblée Générale Fédérale, Election du délégué régional au développement et à la promotion du Scrabble.
- Réponses aux questions écrites éventuelles
- Questions diverses

Pour nous permettre de préparer la salle, merci de nous faire part de votre présence (ou mandat) dès réception.

A Bientôt,
Cordialement
Josef VEBR

Vous trouverez ci-après des exemples de pouvoir, de candidature et de dépôt de questions diverses à reproduire et à mettre à disposition de vos membres.

Merci d'informer vos adhérents de venir nombreux participer à cette AGO, qui s'adresse à tous les licenciés des Clubs.

Comité Auvergne de Scrabble

Je soussigné(e)membre du club de

Donne procuration à

Pour me représenter et voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale ordinaire de l'association Comité Auvergne de Scrabble du 29 septembre 2019.

Fait àle *Signature* :

Extrait du RI :

Les membres présents lors de l'assemblée générale doivent signer une feuille de présence.

Les membres présents es qualité disposent chacun de leur voix d'adhérent et d'une voix tenant à leur fonction. Seuls peuvent voter les membres à jour de leur cotisation au 31 août de l'année de référence et âgés d'au moins 16 ans à cette date.

Les décisions prises en assemblées générales sont votées à main levée, sauf si au moins 10% des membres présents demandent un vote à bulletin secret.

Le vote en AG Ordinaire et Extraordinaire par procuration est autorisé dans la limite de un pouvoir par membre présent, et sans limitation de pouvoir pour le responsable d'association à la condition qu'il ne détienne que des mandats issus de licenciés de son club.

Les décisions en AG Ordinaire sont adoptées à la majorité des membres présents et représentés

L'assemblée générale annuelle entend le rapport moral, le rapport d'activités, le rapport financier.

Comité Auvergne de Scrabble

AGO du 29/09/2019

Je soussigné(e) licencié(e) au club de.....

Dépose la (les) question(s) suivante(s) : (à communiquer au bureau avant le 15 septembre)

Fait àle Signature :

Comité Auvergne de Scrabble

AGO du 29/09/2019

Je soussigné(e) licencié(e) au club de.....

Dépose ma candidature pour le poste de *:

- Délégué(e) régional(e) à l'arbitrage
- Délégué(e) Régional(e) à l'AG fédérale. *
- Délégué(e) régional (e) au développement et à la promotion

Fait à..... le..... signature :

**Rayer les mentions inutiles*

Représentation des Comités régionaux :

L'article 3 paragraphe 3.2 du Règlement Intérieur de la Fédé précise que " Sont éligibles les licenciés du comité régional concerné à jour de leur cotisation, responsables d'un club civil affilié figurant au titre de contact principal dans le formulaire d'affiliation transmis à la FFSc, ou membres du Bureau ou du Conseil d'Administration du comité régional, à l'exception des présidents de comité eux-mêmes ou autres membres de droit de l'AG".